



**délibération :
D_2022_2_31**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 53

**Objet : Animation des
sites Natura 2000
"Bassée" et "Bassée et
plaines adjacentes"-
Candidature**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 29 mars à 18 h 00, le Conseil
Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des
Fêtes de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger,
Le Président.

Date de convocation du : 23 Mars 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc,
Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame
JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc,
Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS
Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame
SOSINSKI Sandrine, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles,
Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur
LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure,
Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur
GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier,
Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT
Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame
PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY
André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE
RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame DELATTRE Nadine, Madame
FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame RIBAUT Marie-Pierre,
Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à CARRASCO Alain
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-
Pierre
Madame LEMORE Christine a donné pouvoir à Monsieur CAMUSET Pascal
Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame VILLIERS Nadine
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Monsieur BERTRAND Luc a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Madame FLON Martine
Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir à Monsieur CAPMARTY André

Absent(s) : Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine,
Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur
POULAIN Michel

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Madame RIOTTE Corinne,
Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LEMORE Christine, Monsieur LESAGE
Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FLAMEY Frands, Monsieur
CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-
Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis,
Monsieur BERTRAND Luc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO
Agnès, Monsieur PACHOT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'arrêté préfectoral désignant la Communauté de communes Bassée Montois comme structure animatrice des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 SIC FR1100798 « La Bassée » et ZPS FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes » pour la période août 2016 - juillet 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/DDT/SEPR/021 fixant la composition du comité de pilotage des sites Natura 2000 FR 1100798 « La Bassée » et FR 1112002 « Bassée et plaines adjacentes » ;

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète en date du 15 avril 2019 faisant part de sa volonté de poursuivre la mission d'animation de ce site et désignant la Communauté de communes Bassée Montois comme structure animatrice pour la période 2019-2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°6-01-09-19 en date du 26 septembre 2019 attribuant le marché d'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 à l'AGRENABA pour le lot n° 1 - ZSC FR1100798 « La

Bassée » et à la FDC 77 pour le lot n°2 - ZPS FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes » ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 mars 2022 ;

Considérant que la période d'animation des sites Natura 2000 « La Bassée » et « Bassée et plaines adjacentes » arrive à échéance le 15 juin 2022 ;

Considérant qu'il reviendra au Comité de Pilotage du 7 avril 2022 de procéder à une nouvelle désignation de la structure porteuse et de la présidence du comité de pilotage pour la nouvelle période d'animation qui débutera donc le 15 juin 2022, pour une nouvelle durée de trois ans ;

Considérant que, pour rappel, la communauté de communes Bassée Montois assure l'animation du site depuis 2013 en tant que structure porteuse, avec pour présidente du comité de pilotage Madame Anne-Marie CHARLE ;

Considérant que la structure porteuse d'un site Natura 2000 est chargée d'élaborer le document d'objectifs du site, et d'en assurer la mise en œuvre ; que le président et la structure porteuse sont désignés pour une durée de 3 ans ; que seuls les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, telles que définies dans l'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage, peuvent se porter candidat et participer au vote ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes Bassée Montois de poursuivre l'animation des sites Natura 2000 « La Bassée » et « Bassée et plaines adjacentes » en proposant sa candidature en tant que structure porteuse pour l'animation du document d'objectifs des deux sites Natura 2000 susvisés ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à proposer la candidature de la Communauté de communes Bassée-Montois pour l'animation du document d'objectifs pour les sites Natura 2000 « La Bassée » et « Bassée et plaines adjacentes » pour la période 2022-2025 ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de tout partenaire financier pour le financement de l'animation des sites Natura 2000 et ce pour une nouvelle période de 3 ans ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte, convention, ou document nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- dit que la recette et la dépense correspondante sera prévue au budget principal de la Communauté de communes Bassée Montois.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/03/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 07/04/2022



Le président
Roger DENORMANDIE